

Rapporteur : **Monsieur Jean-Claude RIQUIN**

OBJET : Subventions exceptionnelles aux clubs sportifs :
Club Éducation et Sports Canins de Châtellerault SNC Aviron, Centre Médico Sportif, Carnass' 86

Mesdames, Messieurs,

Afin de favoriser leur ancrage et de dynamiser la vie locale, la ville apporte son soutien aux associations sportives. Ce soutien prend diverses formes et notamment l'attribution de subventions.

Un adhérent du club Éducation et Sports Canins de Châtellerault a participé du 7 au 11 mai, avec sa chienne, au championnat du Monde d'agility en République Tchèque. Les frais engagés pour cette compétition s'élèvent à 1 000€. Pour la participation du seul picto-charentais, la Ville est sollicitée pour une subvention de 300€,

Le club SNC Aviron a construit et financé un ponton à la Nautique, nécessaire à la pratique de son activité. Compte tenu du coût des travaux – 30 000€ – le club sollicite une aide de 3 000€ à la ville,

Le Centre Médico Sportif a organisé le 15 mai un colloque à l'usage du sportif. Divers thèmes furent abordés : traumatologie, mort subite du sportif, examen du sportif. L'organisation de ce colloque a nécessité un budget de 3512€. La ville est sollicitée pour une subvention de 1 500€,

Carnass' 86 organise les 26 et 27 septembre, dans le cadre de Chatell'expo une manche du championnat national des carnassiers aux leurres artificiels. Le budget de l'action est de 6 400€. L'association, estimant l'originalité de cette compétition et son attractivité pour la ville, sollicite une subvention de 1 000€.

* * * * *

VU l'article 6 modifié de la loi du 1^{er} juillet 1901, relative à l'organisation des associations,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU l'article L. 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

CONSIDERANT l'intérêt local de ces évènements,

VILLE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

Du mercredi 16 septembre 2009

n° 39

page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 300€ à l'association Éducation et sports canins de Châtellerault
- d'attribuer une subvention de 3 000€ à la SNC Aviron
- d'attribuer une subvention de 1 500€ à l'association Centre Médico sportif
- d'attribuer une subvention de 1 000€ à carnass'86

| La dépense sera imputée sur le compte budgétaire 414.20 / 6574 / 5300

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous-préfecture, le 22/09/09
Publié en mairie le 18/09/09

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault